



## **APPEL À CANDIDATURES POUR UN PROJET ARTISTIQUE A LA MAISON DES ARTS PLASTIQUES ROSA BONHEUR VILLE DE CHEVILLY-LARUE**

Cet appel s'adresse à l'ensemble des artistes, chercheur-euse-s, professionnel-le-s, individuels ou collectifs évoluant dans tous les champs de la création contemporaine pour un projet artistique à la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur.

### **1. PRÉSENTATION**

Chevilly-Larue profite d'une situation géographique stratégique au cœur de la Métropole du Grand-Paris. Commune de 20 000 habitants, elle est située à 7km de la capitale, profite d'une bonne desserte routière et en transports en commun qui sera clairement renforcée en 2024 par l'arrivée de la ligne 14 du métro qui reliera Orly au nord de Paris.

La ville fait preuve d'un dynamisme important et cherche à valoriser les initiatives visant à renforcer le vivre-ensemble. Chevilly-Larue se mobilise largement sur les questions de développement durable, d'économie des ressources d'énergie, de participation, de solidarité et porte une ambition forte concernant les politiques publiques liées à la jeunesse, au sport et à la culture.

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur se conçoit comme un lieu ouvert aux expressions artistiques d'aujourd'hui et veut faciliter la rencontre entre la pratique amateur et les expressions artistiques contemporaines. Elle dispose de trois ateliers au rez-de-chaussée et d'une salle d'exposition à l'étage. Elle se veut un lieu d'échanges et de rencontres. Tout au long de l'année, une programmation d'expositions dans la salle d'exposition, ouverte à tous les publics, vient renforcer la pédagogie, permettant de découvrir la diversité du travail des artistes d'aujourd'hui. C'est également l'occasion de créer et de tisser des liens entre les pratiques des élèves amateurs et la création professionnelle.

## **2. CONTEXTE DU PROJET**

Profitant de l'événement mondial des Jeux Olympiques se déroulant à Paris en 2024, la ville de Chevilly-Larue, les structures municipales et les associations ont décidé de s'inscrire dans un projet commun autour du sport. Une étude sur les pratiques sportives des chevillais et les engagements de la municipalité a été menée sur le sujet ces dernières années, constituant un document solide sur lequel s'appuyer.

A ce titre, la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur, dans le cadre de sa programmation artistique 2024, souhaite proposer un projet en travaillant sur les thématiques de la femme dans la pratique sportive, le principe de genre des espaces sportifs et des disciplines, et le sport comme facteur d'inclusion sociale. Ce projet doit être construit autour de ces questions, qui peut évoluer et être approfondi selon les thématiques.

A travers ces sujets, l'artiste – ou le collectif d'artistes – travaillera sur la relation entre l'art et le sport, en collaboration avec les acteurs du territoire. L'artiste devra proposer un projet participatif avec les acteurs du territoire : les structures culturelles de la ville, les services municipaux, les associations, les écoles, la Maison Pour Tous...

Le calendrier des actions culturelles, des rencontres et de l'exposition sera préparé en concertation avec l'artiste ou le collectif d'artiste.

Dans ce cadre, la Maison des arts plastique souhaite engager un projet artistique. Il s'agira de partager des gestes artistiques dans le but de favoriser la rencontre et la découverte avec le public : un univers, des savoir-faire, des compétences, des gestes propres à l'artiste. Pour poursuivre ce partage et cette découverte, une restitution de ce projet sera présentée lors d'une exposition en octobre/novembre 2024.

## **3. COMPRENDRE LE CADRE DU PROJET**

L'objectif du projet artistique est de révéler les liens qu'il permettra de tisser entre les personnes (tout public confondu) et de dresser avec les habitant-es une approche sensible et artistique. Ce travail doit permettre de faire émerger, grâce au regard croisé du ou des artistes, du public et des partenaires, les éléments constitutifs des thématiques dégagées et présentées dans le contexte du projet.

Ce projet artistique doit contribuer à :

- permettre la rencontre entre les habitant-es,
- faire émerger une représentation collective entre usages, mémoires et expériences autour du sport et sa relation avec l'art.

## **4. LES ATTENDUS**

Une mise en scène du projet artistique est attendue, grâce à l'utilisation de différents mediums artistiques (peintures, objets, photographies, musique, mises en scène théâtrales ...liste non exhaustive). Elle sera réalisée à partir des rencontres avec les habitant.es et des ateliers menés tout au long de la résidence.

Elle doit pouvoir contribuer à renouveler le regard des personnes sur les thématiques présentées dans le contexte du projet.

Les artistes pourront s'appuyer sur l'accompagnement de la Maison des arts plastiques qui fournira les premières clés d'intervention, et accompagnera le ou les artistes dans leurs actions sur le territoire.

L'artiste collaborera aux pistes de travail qui vont émerger et à la mise en œuvre des gestes artistiques. Il contribuera par ailleurs à mobiliser le public dans les quartiers avec l'aide de ses partenaires. Cependant, la capacité des artistes à aller à la rencontre des publics hors des groupes captifs pré-constitués, et au-devant des partenaires sera particulièrement appréciée.

La restitution est attendue à la fin de la résidence, à travers une exposition artistique qui permettra de rendre compte de la démarche du projet, de l'implication des habitants, et qui donnera à voir les gestes artistiques réalisés tout au long du projet.

## **5. ACCOMPAGNEMENT ET PRISE EN CHARGE**

La Maison des arts plastiques Rosa Bonheur est l'interlocuteur principal de l'artiste ou du collectif d'artistes.

Elle est l'opérateur principal et à ce titre :

- Accompagne les artistes afin de les guider dans la découverte du territoire.
- Veille aux bonnes conditions de la résidence et des travaux menés.
- Organise techniquement la bonne mise en place du projet en s'appuyant sur les structures partenaires.
- Facilite les rencontres avec les acteurs locaux.
- Assure la gestion administrative (budget, contrats etc.). Un contrat d'engagement sera établi, spécifiant les engagements de la structure et ceux du ou des artistes, avec un planning prévisionnel.

## **6. CALENDRIER DU PROJET**

Le projet se déroule sur une durée d'environ 4 semaines, soit l'équivalent de 20 jours, ou 160 heures, à répartir de manière discontinue d'avril à octobre 2024. Ce temps comprend la préparation de l'intervention de l'artiste ou du collectif d'artistes et l'intervention elle-même dans les quartiers. Il n'est pas exclu d'imaginer des temps d'intervention certains week-ends (samedi et /ou dimanche) selon les dynamiques locales.

La proposition doit nécessairement intégrer les phases suivantes :

- Des temps de rencontre avec la Maison des arts plastiques, les partenaires, les équipes de professionnels et acteurs du champ socio-culturel et sportif en lien avec les habitants.
- Des temps de découverte du territoire afin de se familiariser avec les périmètres d'action.
- Un temps de médiation avec les habitants.
- Un temps de « post production » et de diffusion lors de l'exposition, qui permettra de rendre compte du projet, dont les modalités restent à définir avec l'artiste ou le collectif d'artistes, ainsi que la scénographie et les pièces qui composent le projet.

## 7. CONDITIONS FINANCIERES

**Le coût total alloué au projet ne peut excéder 6000 euros.**

Cette somme doit pouvoir couvrir tous les frais du projet, à savoir :

- ❖ Les rencontres avec les partenaires
- ❖ Les propositions de médiation/d'ateliers
- ❖ Les créations artistiques
- ❖ L'accompagnement artistique de ces propositions
- ❖ La diffusion des œuvres
- ❖ Les frais de déplacement et de restauration de l'artiste ou du collectif d'artistes

**Un premier versement de 3000 euros** sera effectué au début du projet sur présentation d'une facture détaillée indiquant le nombre d'heures pour la préparation du projet et la rencontre avec les partenaires.

**Un second versement de 3000 euros** sera effectué à la clôture du projet avant le 31 août 2024 sur présentation d'une facture détaillée indiquant le nombre d'heures de médiation effectuées dans les quartiers, l'achat du matériel et la production des œuvres retenues dans le cadre du projet.

## 8. COMMUNICATION :

- Journal municipal et site internet de la ville.
- Pages Facebook et Instagram de la ville de Chevilly-Larue et de la Maison des arts plastiques Rosa Bonheur.
- Flyer/invitation et affiches Decaux pour la restitution du projet lors de l'exposition.
- Dossier et communiqué de presse autour de l'exposition, ainsi que des actions culturelles.

## 9. FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

### *Transmission de la candidature*

L'artiste ou collectif d'artistes intéressés par cet appel à candidatures sont invités à envoyer leur candidature sous format PDF à l'adresse suivante : [artsplastiques@ville-chevilly-larue.fr](mailto:artsplastiques@ville-chevilly-larue.fr), en indiquant dans l'objet du mail « **Candidature projet artistique 2024** ».

Lancement de l'appel à candidatures **le lundi 18 décembre 2023**.

La date limite de l'envoi des dossiers est fixée au **31 janvier 2024** dernier délai.

Etude et sélection des projets **mi-février 2024**.

**Le dossier de candidature comprendra :**

- Une lettre de motivation contenant des pistes d'exploration artistique à partir des objectifs et contraintes cités dans l'appel à projet.
- La présentation d'un fil conducteur permettant de créer du lien et du sens entre les différents partenaires et les différentes interventions développées sur le territoire.
- Un curriculum vitae et un dossier artistique.
- Le numéro SIRET si l'artiste en dispose, ou la preuve de l'affiliation à un organisme professionnel ou une association permettant la contractualisation et le paiement des prestations avec la mention du statut de l'artiste.

**Les critères suivants seront particulièrement appréciés :**

- Le CV et la qualité artistique des propositions.
- L'expérience de médiation et la capacité à aller chercher des publics non-captifs.
- La présentation du processus de co-création avec les habitants et sa faisabilité technique.

Pour toute demande de renseignements, il est possible de joindre par e-mail Madame Fabienne Leloup à [fleloup@ville-chevilly-larue.fr](mailto:fleloup@ville-chevilly-larue.fr), responsable du projet.